

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JANVIER 2016**

.....

L'an deux mille seize, le quatorze décembre à 18 heures, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire

Présents : Marc LECERF, Jacqueline BAURY, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Lydie PRIEUR, Nicolas LIOT, Michelle PERRAUD, Claude LECLERE, Beatrice LEPAON Christian LETELLIER Morgane GUIMBAULT, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE, Jézabel SUEUR, Florian FAUDAIS, Mariannick LEBAS, Christian LAFAGE, Franck DORE, Olivier VRIGNON, Laurence VALLEE, Cédric PEGEAULT

Absents : Vanessa BRANDOLIN, Jonathan FERIAUD, Dominique DUGOUCHET, Delphine MULLER Marie DENIS représenté par Myriam HOORELBEKE, Elodie BELLET.

Secrétaire de séance : Vincent FALLIGAN-DEVERGNE

1. BUDGET VILLE - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la modification budgétaire n°4 sur le budget ville comme suit :

Section de Fonctionnement

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles :	
Article 6748 :	- 2 477.25 €
Chapitre 66 - Charges financières	
Article 661121 : Montant des ICNE de l'exercice :	+ 2 477.25 €

Le conseil municipal autorise les virements comme suit :

Section de Fonctionnement

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles :	
Article 6748 :	- 2 477.25 €
Chapitre 66 - Charges financières	
Article 661121 : Montant des ICNE de l'exercice :	+ 2 477.25 €

2. OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le Maire propose, afin de permettre le lancement de différents investissements avant le vote du budget primitif, d'ouvrir dans la limite de 25% des crédits d'investissement du budget 2015 les crédits d'investissements suivants :

De 25% des crédits d'investissement 2015 pour :

- Chapitre 20 :	13 438 €
Réparti comme suit :	
o 202 :	8 500 €
o 2051 :	4 938 €

De 20% des crédits d'investissement 2015 pour :

- Chapitre 21 :	431 860 €
Réparti comme suit :	
o 2111 :	44 000 €
o 2116 :	35 000 €
o 21311 :	50 000 €
o 21312 :	30 000 €
o 21318 :	50 000 €
o 2138 :	10 000 €

○ 2151 :	50 000 €
○ 21568 :	2 860 €
○ 2158 :	40 000 €
○ 2181 :	20 000 €
○ 2182 :	20 000 €
○ 2183 :	20 000 €
○ 2184 :	20 000 €
○ 2188 :	40 000 €

De 10% des crédits d'investissement 2015 pour les chapitres suivants :

- **Chapitre 23 :** 153 855 €

Réparti comme suit :

○ 2312 :	27 297 €
○ 2313 :	60 000 €
○ 2315 :	60 000 €
○ 238 :	6 558 €

Madame PRIEUR demande des précisions sur les intitulés des différents chapitres.

Monsieur le Maire répond que le chapitre 20 correspond aux immobilisations incorporelles (études...), le chapitre 21 aux immobilisations corporelles et le chapitre 23 aux immobilisations en cours.

Le conseil municipal autorise les ouvertures de crédits d'investissements avant le vote du budget primitif 2016 telles que prévues ci-dessus et précise que ces crédits seront repris lors du vote du budget primitif 2016 de la commune.

3. DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EPFN POUR L'ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DESTINE A LA CREATION D'UNE MAISON DU PARC DES HAUTS DE L'ORNE

La CAISSE D'EPARGNE DE BASSE NORMANDIE souhaite vendre l'ensemble immobilier dont elle est propriétaire au 49 Avenue d'Harcourt à Fleury sur Orne cadastrée AM 155 qui se compose d'un terrain de 2 538 m² sur lequel se situe un immeuble de 245 m².

Il est précisé que la CAISSE D'EPARGNE souhaite maintenir sur site son agence bancaire moyennant un loyer annuel de 10 000 €.

Vu l'intérêt stratégique de ce terrain pour la promotion du quartier des Hauts de l'Orne et notamment du parc des Hauts de l'Orne,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour le portage de l'acquisition de cet ensemble immobilier.

Monsieur le Maire précise que cela permettrait d'y installer une maison du Parc des Hauts de l'Orne.

Madame VALÉE explique qu'elle a eu ouïe dire qu'il y avait un problème de souris dans le bâtiment.

Madame BAURY demande si le loyer sera encaissé par EPFN.

Monsieur LECERF explique qu'il est tant que EPFN tant qu'il est propriétaire mais si la commune venait à utiliser l'autre partie il faudrait voir si elle pourrait être gratuite.

Monsieur LECERF expose aussi la possibilité de louer des bureaux à Normandie Aménagement afin de promouvoir la ZAC.

Le conseil municipal reconnaît l'intérêt indéniable que présente cet ensemble immobilier de par son emplacement aux portes des Hauts de l'Orne, et charge Monsieur le Maire de solliciter l'EPFN aux fins de portage de cette acquisition qui permettrait la création d'une maison du Parc des Hauts de l'Orne.